

Protocole de traitement d'une situation de harcèlement à l'école

Circonscription de _____

Le protocole est présenté en début d'année au conseil d'école.

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

Violence verbale, physique ou psychologique
répétée par un ou plusieurs élève(s)
à l'encontre d'une cible qui ne peut pas se défendre.

Révélation des faits par: l'élève cible, la famille, les proches, des élèves, les enseignants, le personnel communal
Collecte des informations par le directeur

Le directeur transmet à l'IEN un exposé de la situation

L'IEN saisit un ou plusieurs membre(s) de
l'équipe ressource de circonscription

L'équipe ressource de l'école repère,
écoute, collecte des informations

Entretien d'un membre de l'équipe de circonscription avec le directeur de l'école
pour recueillir des informations concernant la situation
Décision de modalités de traitement (pilotage de l'IEN)

Situation faible à modérée

Mise en place d'une MPP
(Méthode de Préoccupation Partagée)
- Entretiens avec l'élève cible, avec le (les) élève(s)
intimideur(s), témoin(s), neutre(s)

Situation résolue

Suivi et accompagnement

Situation grave ou persistante

Si situation non résolue, mise en place du protocole national

1- Recueillir le
témoignage de
l'élève victime

2- Mener des entretiens avec
les témoins séparément, avec
l'auteur présumé (sans
dévoiler l'identité de la
victime), avec les parents des
victimes, témoins auteurs
(séparément)

3- Décider des mesures de
protection pour la victime,
et punition, sanction ou
mesure de réparation pour
l'auteur

4- Suivre la mise
en œuvre des
mesures prises et
rencontrer l'élève
victime et ses
parents

L'IEN et les membres de l'équipe ressource de circonscription
concernés sont tenus informés de l'évolution de la situation

Nom de l'école : _____

Equipe ressource de l'école : _____

Référent(s) collectivité territoriale : _____

Equipe ressource de circonscription : _____

Formateur relais : _____